

ARRETE 1D/1/I/N° 152 en date du 19 janvier 1976
portant déclaration d'utilité publique des travaux projetés par la commune
de LURE en vue de l'alimentation en eau potable et de la création des
périmètres de protection des captages situés sur le territoire des communes
de St-GERMAIN et LA NEUVILLE-lès-LURE - Dérivation par gravité.
Nature des travaux : Alimentation en eau potable et création des périmètres
de protection.
Maître d'ouvrage : Commune de LURE.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'avant-projet des travaux d'alimentation en eau potable et
des créations des périmètres de protection à entreprendre par la commune
de LURE et notamment le plan des lieux ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 1973
créant les ressources nécessaires à l'exécution des travaux et portant
engagement d'indemniser les usagers des eaux, lésés par la dérivation ;

VU l'avis du Conseil départemental d'Hygiène en date du
30 octobre 1974 ;

VU le dossier de l'enquête à laquelle il a été procédé conformé-
ment à l'arrêté préfectoral en date du 13 février 1975 dans la commune de
LURE, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux ;

VU l'avis du Commissaire enquêteur ;

VU le rapport de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux
et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture en date du 13
janvier 1976, sur les résultats de l'enquête ;

VU l'article 113 du Code Rural sur la dérivation des eaux non
domaniales ;

VU le Code de l'Administration Communale et notamment ses arti-
cles 141 et 152 ;

VU le décret du 8 août 1935 sur la protection des eaux souter-
raines et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

VU l'ordonnance modifiée n° 58.997 du 23 octobre 1958 portant
réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publi-
que ;

VU le décret n° 59.701 du 6 juin 1959 portant règlement d'admi-
nistration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclara-
tion d'utilité publique, à la détermination des parcelles à exproprier
et à l'arrêté de cessibilité ;

VU le décret n° 69.825 du 28 août 1969 portant déconcentration
et réunification des organismes consultatifs en matière d'opérations immo-
bilières, d'architecture et d'espaces protégés et les textes pris pour son
application ;

VU les articles L. 20 et L. 20-1 du Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 61.859 du 1er août 1961 complété et modifié par le décret n° 67.1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article L. 20 du Code de la Santé Publique ;

VU la circulaire interministérielle du 10 décembre 1968 relative aux périmètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines ;

VU la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le décret n° 67.1094 du 15 décembre 1967 sanctionnant les infractions à la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le décret modifié n° 55.22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière (article 36 - 2e) et le décret d'application modifié n° 55.1350 du 14 octobre 1955 ;

Considérant que les acquisitions projetées n'entrent pas dans la catégorie de celles prévues par le décret n° 72.195 du 29 février 1972 ;

SUR la proposition de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Haute-Saône ;

A R R Ê T E :

Article 1er - Sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de LURE en vue de l'alimentation en eau potable et de la création des périmètres de protection des puits de captage situés sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN et LA NEUVILLE-lès-LURE.

Article 2 - La commune de LURE est autorisée à dériver les eaux situées sur les communes de SAINT-GERMAIN et LA NEUVILLE-lès-LURE conformément au plan parcellaire.

Article 3 - Conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 avril 1973, la commune de LURE devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

Article 4 - Il sera établi autour des captages un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée et un périmètre de protection éloignée tels qu'ils figurent au plan parcellaire et conformément à l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

A l'intérieur des trois périmètres de protection, y seront interdits : les dépôts d'ordures et de produits chimiques, les installations industrielles, l'ouverture de ballastière.

La construction de maisons individuelles sera soumise à autorisation, toute maison nouvelle devra être munie de fosses septiques.

A l'intérieur du périmètre de protection immédiate des arbres devront y être plantés.

De plus à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, devront y être évités : l'emploi d'engrais, l'épandage de purin par temps humide, le goudronnage de la D. 132 par temps humide et l'emploi exagéré de sel en hiver.

Article 5 - Le périmètre de protection immédiate devra être clos afin d'en interdire l'accès. L'ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture dressera procès-verbal de l'opération de clôture du périmètre de protection immédiate.

Article 6 - Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront placés sous le contrôle du Conseil départemental d'Hygiène.

Article 7 - Le Maire de la commune de LURE est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu de l'ordonnance n° 58.997 du 23 octobre 1958, les terrains nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Article 8 - Pour les dépôts et activités existant à la date de publication du présent arrêté sur les terrains compris à l'intérieur des périmètres prévus par l'article 4, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution desdits périmètres dans un délai d'un an.

Article 9 - La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de 5 ans à compter de ce jour.

Article 10 - Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le décret n° 67.1094 du 15 décembre 1967 pris pour application de la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964.

Article 11 - Le présent arrêté, sera par les soins et à la charge du Maire de la commune de LURE, d'une part publié à la Conservation des Hypothèques du département de la Haute-Saône, d'autre part, il sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection rapprochée et éloignée.

Article 12 - Il sera pourvu à la dépense au moyen de quatre prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un emprunt auprès de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (G.M.F.).

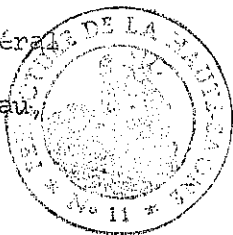
Article 13 - Le Secrétaire Général de la Haute-Saône, le Sous-Préfet de LURE, le Maire de LURE, l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur départemental de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Haute-Saône dont ampliation sera adressée au Directeur départemental de l'Equipement, au Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale et à l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines à VESOUL.

VESOUL, le 19 janvier 1976

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean BARDECHE

Pour ampliation :
Pour le Secrétaire Général
et par délégation,
L'Attaché-Chef de Bureau,

A. POMIER



A) Etat parcellaire des immeubles situés sur le territoire de la commune de SAINT-GERMAIN

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca :	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
---------------------------	---------	----	------------	-----------------------------	-------------------------------------	---------------------

I - Périmètres de protection immédiate des puits

Ville de LURE	C	1372 (ancien : 663)	Champs Quevillot	8 : 25	Terre 2	Ville de LURE
"	C	666	"	36 : 45	Terre 2	"
"	C	667	"	21 : 27	Terre 2	"
"	C	670	"	9 : 13	Terre 2	"
"	C	1371	"	6 : 14	Terre 2	"
"	C	1384 (ancien : 673)	"	2 : 27	Terre 2	"
"	C	688	Sur le Tartre	50 : 05	Terre 2	"
"	C	689	"	14 : 22	Terre 2	"
"	C	690	"	29 : 65	Terre 2	"
"	C	713p	"	46 : 40	Pré 4	"
"	C	713p	"	13 : 70	Pré 4	"
"	C	714	"	12 : 20	Friche	"
"	C	715	"	24 : 12	Terre 2	"
"	C	716	"	16 : 28	Terre 2	"
"	C	744	Pré Quevillot	10 : 00	Pré 2	"
"	C	745	"	10 : 70	Pré 2	"

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance		Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
Ville de LURE	C	1366 (ancien 746)	Pré Quevillot	ha :	a :	ca :	Ville de LURE
"	C	1369 (ancien 747)	"	4	65	Pré 2	"
II - Périmètres de protection rapprochée des puits							
Mme GRAPPOTE Noël Vve par LOMBARD Léon, 14, rue Baron Bouvier - VESOUL	C	491	Sur le Vieil Etang	13	65	Bois 3	Mme GRAPPOTE Noël Vve par LOMBARD Léon 14 rue Baron Bouvier - VESOUL
"	C	492	"	23	25	Terre 3	"
"	C	493	"	36	55	Pré 3	"
LOMBARD André, LA NEUVILLE- lès-LURE	C	494	"	63	82	Terre 3	LOMBARD André à LA NEUVILLE-lès-LURE
"	C	495	"	35	06	Terre 3	"
Mme LOMBARD Paul Vve et Consorts - SAINT-GERMAIN	C	496	"	35	52	Pré 3	Mme LOMBARD Paul Vve et Consorts à St-GERMAIN
Mme LOMBARD Léon et Mme LOMBARD Léon (Succ.) LA NEUVILLE-lès-LURE	C	497	"	21	36	Terre 3	LOMBARD Léon et Mme LOMBARD Léon Succ. à LA NEUVILLE-lès-LURE
Mme LALLOZ Germaine, 22 rue des Docks à BESANCON	C	498	"	33	80	Pré 3	Mme LALLOZ Germaine, 22 rue des Docks à BESANCON
JEANPIERRE Jules (Succ.) SAINT-GERMAIN	C	499	"	36	13	Pré 3	JEANPIERRE Jules (Succ.) à St-GERMAIN
LOMBARD André - LA NEUVILLE-lès-LURE	C	500	"	64	00	Terre 3	LOMBARD André à LA NEUVILLE-lès- LURE

.../..

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca :	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
BERTAUX Jean, 210 bis avenue Damesnil PARIS 12e	C	501	Sur le Vieil Etang	19 : 92	Terre 3	BERTAUX Jean 210 bis av. Damesnil PARIS 12e
"	C	502	"	20 : 00	Friche	"
"	C	503	"	20 : 73	Terre 3	"
VERNIER Pierre, rue des Carrières 70200 LURE	C	654	Champs Quevillot	6 : 98	Sol	VERNIER Pierre, rue des Carrières à LURE
LAROYENNE Marcel Succ. Mme LAROYENNE Vve et Mme MULET Vve Succ. - SAINT-GERMAIN	C	655	"	42 : 67	Friche	LAROYENNE Marcel (Succ.) Mme LAROYENNE Vve et Mme MULET Vve (Succ.) à St-GERMAIN
TROUX Jean-Luc - VELLE-le- CHATEL - 70000 VESOUL	C	661	"	0 : 33	Terre 2	TROUX Jean-Luc - VELLE-le-CHATEL 70000 VESOUL
LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN	C	664	"	1 : 53	Terre 2	LAROYENNE Marcel Antoine ép. GUYARD (Succ.) et Mme LAROYENNE Marcel Vve née GUYARD à St-GERMAIN
DUVAL Pierre Succ. à St-GERMAIN	C	665	"	7 : 23	Terre 2	DUVAL Pierre Succ. à St-GERMAIN
BRESSON Lucie à St-GERMAIN	C	668	"	16 : 73	Terre 2	BRESSON Lucie à St-GERMAIN
Mme LOMBARD Paul Vve et Consorts à St-GERMAIN	C	669	"	21 : 64	Terre 2	Mme LOMBARD Paul et Consorts à St-GERMAIN
CHIRIO André époux BACCHETA n° 914 bat. 3 rue de Tobrouk SARTROUVILLE	C	1370 (ancien 671)	"	5 : 93	Pré 1	CHIRIO André époux BACCHETA n° 914 bat. 3 rue de Tobrouk à SARTROUVILLE
"	C	672	"	2 : 73	Sol	"
"	C	1383 (ancien 673)	"	0 : 90	Terre 2	"

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance			Nature et clause de l'emprise	Propriétaires réels
				ha	a	ca		
LAROYENNE Marcel époux GUYARD (Succ.) et Mme LAROYENNE Marcel Vve née GUYARD à St-GERMAIN	C	674	Champs Quevillot		21	93	Terre 2	LAROYENNE Marcel époux GUYARD (Succ.) et Mme LAROYENNE Marcel Vve née GUYARD à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel Succ. à St-GERMAIN	C	675	"		38	40	Terre 2	LAROYENNE Marcel Succ. à St-GERMAIN
LOMBARD Léon	C	683	"		16	82	Terre 2	
LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE à St-GERMAIN	C	684	"		11	25	Terre 2	LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel Succ. à St-GERMAIN	C	685	"		13	67	Friche	LAROYENNE Marcel Succ. à St-GERMAIN
Commune de St-GERMAIN	C	686	"		19	63	Terre 3	Commune de St-GERMAIN
"	C	687	"		19	83	Carrière	"
Mme CREVOISIER Vve à St-GERMAIN	C	691	Sur le Tartre		9	80	Terre 2	Mme CREVOISIER Vve à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN	C	692	"		10	10	Friche	LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile à St-GERMAIN	C	693	"		10	07	Terre 2	CREVOISIER Emile à St-GERMAIN
"	C	694	"		10	07	Terre 2	"
"	C	695	"		12	87	Terre 2	"
"	C	696	"		18	68	Terre 2	"
VERNIER Fernand (Succ.)	C	697	"		17	10	Terre 2	VERNIER Fernand Succ.
CAPUT Paul à St-GERMAIN	C	698	"		15	47	Terre 2	CAPUT Paul à St-GERMAIN
PERROZ Pierre à St-GERMAIN	C	699	"		4	60	Terre 2	PERROZ Pierre à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile à St-GERMAIN	C	700	"		35	50	Terre 2	CREVOISIER Emile à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN	C	701	"		24	90	Terre 2	LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN	C	702	Sur le Tartre	28 : 27	Terre 2	LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN
BEURIER François "Au Saulcy" St-GERMAIN	C	703	"	35 : 85	Terre 1	BEURIER François "Au Saulcy" St-GERMAIN
"	C	704	"	3 : 41	Sol	"
"	C	705	"	19 : 75	Pré 1	"
MULET Eugène Succ. Mme MULET Eugène Vve à St-GERMAIN	C	706	"	31 : 35	Pré 3	MULET Eugène Succ. Mme MULET Eugène Vve à St-GERMAIN
Commune de St-GERMAIN	C	707	"	2 : 32	Pré 3	Commune de St-GERMAIN
"	C	708	"	8 : 55	Pré 3	"
LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN	C	709	"	12 : 18	Terre 3	LAROYENNE Marcel Succ. et Mme LAROYENNE Vve à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN	C	710	"	36 : 32	Terre 3	LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN
Mme CREVOISIER Vve à St-GERMAIN	C	711	"	34 : 88	Terre 3	Mme CREVOISIER Vve à St-GERMAIN
"	C	712	"	42 : 02	Pré 3	"
DUVAL Pierre Marie Elie Succ. Mme DUVAL Vve à St-GERMAIN	C	1367 (ancien 746)	Pré Quevillot	9 : 12	Pré 2	DUVAL Pierre Marie Elie (Succ.) Mme DUVAL Vve à St-GERMAIN
Mme LANÇON François Vve née BERNARD Joséphine à MALBOUHANS	C	1368 (ancien 747)	"	14 : 75	Pré 2	Mme LANÇON François Vve née BERNARD Joséphine à MALBOUHANS

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca :	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
III - Périmètres de protection éloignée des puits						
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	368	Sur la Croix de Mission	40 : 14	Terre 2	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
Mme PERROZ Emile Vve et copropriétaires - St-GERMAIN	C	369	"	20 : 09		Mme PERROZ Emile Vve et copropriétaires à St-GERMAIN
CREVOISIER Jean - St-GERMAIN	C	372	"	45 : 42	Terre 2	CREVOISIER Jean à St-GERMAIN
BRESSON Georges "Aux Granges" St-GERMAIN	C	373	"	19 : 86	Terre 2	BRESSON Georges Aux Granges
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	374	"	61 : 77	Terre 2	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) St-GERMAIN	C	375	"	14 : 42	Terre 2	CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) - St-GERMAIN
CAPUT Paul - St-GERMAIN	C	376	"	28 : 48	Terre 2	CAPUT Paul à St-GERMAIN
Commune de St-GERMAIN	C	377	"	27 : 01	Friche	Commune de St-GERMAIN
AYRAULT Serge - St-GERMAIN	C	378	Sur le Pommier Bringard	12 : 20	Terre 3	AYRAULT Serge à St-GERMAIN
MOUGEY Jeanne - St-GERMAIN	C	379	"	12 : 20	Terre 3	MOUGEY Jeanne à St-GERMAIN
Mme GARNIER René - à MELISEY	C	380	"	12 : 20	Terre 3	Mme GARNIER René à MELISEY
BARBAUD Alfred (Succ.) St-GERMAIN	C	381	"	30 : 70	Terre 3	BARBAUD Alfred (Succ.) St-GERMAIN
"	C	382	"	13 : 93	Terre 3	"
VILLARD Jean - LA PROISELIERE	C	383	"	5 : 30	Terre 3	VILLARD Jean à LA PROISELIERE
BRUSSEAUX René - St-GERMAIN	C	384	"	5 : 90	Terre 3	BRUSSEAUX René à St-GERMAIN
VILLARD Jean - LA PROISELIERE	C	385	Bringard	49 : 67	Terre 3	VILLARD Jean à LA PROISELIERE
Mme PERROZ Pierre - St-GERMAIN	C	386	"	20 : 68	Terre 3	Mme PERROZ Pierre à St-GERMAIN

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance		Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
				ha	a : ca		
BELUCHE Robert - St-GERMAIN	C	387	Bringard		35 : 60	Terre 3	Mme BELUCHE Robert à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile Vve St-GERMAIN	C	388	"		12 : 90	Terre 3	CREVOISIER Emile Vve à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) St-GERMAIN	C	389	"		40 : 94	Terre 3	CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) St-GERMAIN
Mme PERROZ Pierre - St-GERMAIN	C	390	"		33 : 37	Terre 3	Mme PERROZ Pierre à St-GERMAIN
VILLARD Jean - LA PROISELIERE	C	391	"		28 : 55	Terre 3	VILLARD Jean à LA PROISELIERE
BARBAUD Alfred (Succ.) St-GERMAIN	C	392	"		13 : 35	Terre 3	BARBAUD Alfred (Succ.) St-GERMAIN
VILLARD Georges - St-GERMAIN	C	393	"		9 : 54	Terre 3	VILLARD Georges à St-GERMAIN
SIMONIN Emile - St-GERMAIN	C	394	"	1	01 : 88	Terre 3	SIMONIN Emile à St-GERMAIN
Mme PAUMIER Gilbert Vve	C	395	"		5 : 76	Terre 3	Mme PAUMIER Gilbert Vve
11 rue Albert Camus -	C	396	"		22 : 02	Terre 3	11, rue Albert Camus
BOURG la REINE - 92	C	397	"		17 : 58	Terre 3	à BOURG la REINE - 92
PERROZ Pierre (Mme) St-GERMAIN	C	398	"		7 : 34	Terre 3	Mme PERROZ Pierre à St-GERMAIN
CREVOISIER Vve - St-GERMAIN	C	399	"		9 : 40	Terre 3	Mme CREVOISIER Vve à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) St-GERMAIN	C	400	"		16 : 90	Terre 3	CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) à St-GERMAIN
Mme PERROZ Pierre - St-GERMAIN	C	401	"		16 : 61	Terre 3	Mme PERROZ Pierre à St-GERMAIN
Mme PERROZ Pierre - St-GERMAIN	C	402	Sur le Pommier Bringard		10 : 55	Terre 3	Mme PERROZ Pierre à St-GERMAIN
PERROZ Pierre, Louis St-GERMAIN	C	403	"		13 : 67	Terre 3	PERROZ Pierre, Louis, à St-GERMAIN
Mme VAUCHOT Jacques St-GERMAIN	C	404	"		15 : 03	Terre 3	Mme VAUCHOT Jacques à St-GERMAIN
"	C	405	"		13 : 75	Terre 3	"
"	C	406	"		13 : 73	Terre 3	"

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance	Nature et classe	Propriétaires réels
JEANBLANC M. Louise et VERNIER Fernand St-GERMAIN	C	407	Sur le Pommier Bringard	17 : 75	Terre 3	JEANBLANC Marie-Louise et VERNIER Fernand à St-GERMAIN
COQUARD Jean - St-GERMAIN	C	408	"	1 : 77	Friche	COQUARD Jean à St-GERMAIN
PERROZ Pierre, Louis St-GERMAIN	C	409	"	10 : 96	Terre 3	PERROZ Pierre, Louis à St-GERMAIN
Melle ALLESSANDRINI Colette à St-GERMAIN et M. JEANNEY Gérard H.L.M. des Gleux à LURE par M. DESCHOZ Auguste à St-GERMAIN	C	410	"	13 : 02	Terre 3	Melle ALLESSANDRINI Colette à St-GERMAIN et M. JEANNEY Gérard H.L.M. des Gleux à LURE
Mme SIMONIN Marie (Succ.) St-GERMAIN	C	411	"	23 : 05	Terre 3	SIMONIN Marie (Succ.) à St-GERMAIN
BARBAUD Alfred (Succ.) St-GERMAIN	C	412	"	94 : 22	Terre 3	BARBAUD Alfred (Succ.) à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile St-GERMAIN	C	413	"	41 : 73	Terre 3	CREVOISIER Emile à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile (Vve) St-GERMAIN	C	414	"	22 : 78	Terre 3	CREVOISIER Emile Vve à St-GERMAIN
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	415	"	25 : 07	Terre 3	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
CREVOISIER Emile - St-GERMAIN	C	416	"	18 : 70	Terre 3	CREVOISIER Emile à St-GERMAIN
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	417	"	14 : 70	Terre 3	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
"	C	418	"	59 : 65	Terre 3	"
Mme PERROZ Emile Vve et copropriétaires - St-GERMAIN	C	419	"	95 : 60	Terre 3	Mme PERROZ Emile Vve et copropriétaires à St-GERMAIN
Mme MULET Delphine Succ. à St-GERMAIN	C	420	"	53 : 81	Terre 3	Mme MULET Delphine à St-GERMAIN

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
RIBAUD Marcel (La Vve et les héritiers) ROUGEMONT - 25	C	421	2ème Canton de la Combe Jacquot	55 : 41	Terre 3	RIBAUD Marcel (La Vve et les héritiers) ROUGEMONT - 25
TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN	C	422	"	55 : 42	Terre 3	TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN
BOFFY Roger - St-GERMAIN	C	423	"	27 : 76	Terre 3	BOFFY Roger à St-GERMAIN
TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN	C	424	"	27 : 76	Terre 3	TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN
BOFFY Roger - St-GERMAIN	C	425	"	5 : 70	Terre 3	BOFFY Roger à St-GERMAIN
"	C	426	"	16 : 50	Friche	"
Mme DIEUDONNE Vve à St-GERMAIN	C	427	"	11 : 40	Terre 3	Mme DIEUDONNE Vve à St-GERMAIN
GEORGES Abel aux Granges et Mme STILDER Bernard (Succ.) rue du Fahys à LURE	C	428	"	6 : 30	Terre 3	GEORGES Abel aux Granges et Mme STILDER Bernard, (Succ.) rue du Fahys à LURE
LOMBARD André - LA NEUVILLE-lès-LURE	C	429	"	7 : 40	Terre 3	LOMBARD André à LA NEUVILLE-lès- LURE
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	430	"	19 : 80	Terre 3	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
LOMBARD André - LA NEUVILLE-lès-LURE	C	431	"	10 : 10	Terre 3	LOMBARD André - LA NEUVILLE-lès- LURE
BOFFY Roger - St-GERMAIN	C	432	"	10 : 10	Terre 3	BOFFY Roger à St-GERMAIN
LOMBARD Patrick - St-GERMAIN	C	433	"	6 : 97	Friche	LOMBARD Patrick à St-GERMAIN
CREVOISIER André et copropriétaires - St-GERMAIN	C	434	"	4 : 75	Terre 3	CREVOISIER André et coproprié- taires à St-GERMAIN
PHILIPPE Jules Augustin PHILIPPE Clémence Succ. à St-GERMAIN	C	435	"	12 : 90	Terre 3	PHILIPPE Jules, Augustin et PHILIPPE Clémence Succ. à St-GERMAIN

.../...

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
PHILIPPE André	C	436	2ème Canton de la	12 : 50	Terre 3	PHILIPPE André, Mme PHILIPPE Jules
Mme PHILIPPE Jules et			Combe Jacquot			et Melle PHILIPPE Marie-Rose (Succ.)
Melle PHILIPPE Marie-Rose						à St-GERMAIN
(Succ.) St-GERMAIN						
GEORGES Abel et Mme STILDER	C	437	"	20 : 40	Terre 3	GEORGES Abel et Mme STILDER
Bernard Succ. - St-GERMAIN						Bernard (Succ.) St-GERMAIN
DUVAL Pierre Succ. et DUVAL	C	438	"	19 : 10	Terre 3	DUVAL Pierre (Succ.) et Mme DUVAL
Vve - St-GERMAIN						Vve à St-GERMAIN
GEORGES Abel et Mme STILDER	C	439	"	12 : 93	Terre 3	GEORGES Abel Aux Granges et Mme
Bernard (Succ.) rue du Fahys						STILDER Bernard Succ. rue du
LURE						Fahys à LURE
RIBAUD Marcel, La Vve et les	C	440	"	6 : 33	Terre 3	RIBAUD Marcel (La Vve et les
Héritiers - ROUGEMONT - 25						Héritiers) - ROUGEMONT (25)
CREVOISIER Emile - La Vve et	C	441	"	24 : 85	Terre 3	CREVOISIER Emile (La Vve et les
les Héritiers - St-GERMAIN						Héritiers) - St-GERMAIN
GAVOILLE Marius Aux Granges	C	442	"	19 : 30	Terre 3	GAVOILLE Marius - Aux Granges
St-GERMAIN						
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	443	"	5 : 11	Terre 3	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
SIMONIN Emile - St-GERMAIN	C	444	"	17 : 33	Terre 3	SIMONIN Emile à St-GERMAIN
TISSERAND Stéphane -	C	445	"	17 : 19	Terre 3	TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN
St-GERMAIN						
RIBAUD Marcel, La Vve et les	C	446	"	11 : 04	Terre 3	RIBAUD Marcel, La Vve et les
Héritiers - ROUGEMONT - 25						Héritiers - ROUGEMONT - 25
BALLI Antoine - St-GERMAIN	C	447	"	4 : 90	Terre 3	BALLI Antoine à St-GERMAIN
CAPUT Paul - St-GERMAIN	C	448	"	6 : 01	Terre 3	CAPUT Paul à St-GERMAIN
GEORGES Abel et Mme STILDER	C	449	"	5 : 80	Terre 3	GEORGES Abel et Mme STILDER
Bernard (Succ.)						Bernard (Succ.)

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN	C	450	2ème Canton de la Combe Jacquot	10 : 30	Terre 3	TISSERAND Stéphane à St-GERMAIN
DIRAND Abel - St-GERMAIN	C	451	"	10 : 30	Terre 3	DIRAND Marcel à St-GERMAIN
ROY Albert - La Vve et les Héritiers "Aux Granges" St-GERMAIN	C	452	"	19 : 10	Terre 3	ROY Albert (La Vve et les Hé- ritiers) aux Granges
SIMONIN Georges - ANDELMANS 90	C	453	"	6 : 50	Terre 3	SIMONIN Georges à ANDELMANS - 90
SIMONIN Georges, 23 rue Sarrai - 90 BELFORT	C	554	"	5 : 00	Terre 3	SIMONIN Georges, 23 rue Sarrai à BELFORT
TROUX Jean-Luc - VELLE-le- CHATEL	C	455	"	10 : 66	Terre 3	TROUX Jean-Luc - VELLE-le-CHATEL
LOMBARD André - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	456	"	11 : 95	Terre 3	LOMBARD André à LA NEUVELLE-lès- LURE
LOMBARD André - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	457	"	6 : 77	Terre 3	LOMBARD André à LA NEUVELLE-lès- LURE
Commune de St-GERMAIN	C	458	"	2 : 27	Friche	Commune de St-GERMAIN
BERTRAND Marie - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	459	"	30 : 10	Terre 3	BERTRAND Marie à LA NEUVELLE-lès- LURE
LOMBARD André - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	460	"	14 : 18	Terre 3	LOMBARD André - LA NEUVELLE-lès- LURE
Mme GARNIER René - MELISEY	C	461	"	4 : 10	Terre 3	Mme GARNIER René à MELISEY
RIBAUT Emile - St-GERMAIN	C	462	"	10 : 34	Terre 3	RIBAUD Emile à St-GERMAIN
RALLY Antoine - St-GERMAIN	C	463	"	6 : 60	Pré 3	BALLY Antoine à St-GERMAIN
BELUCHE François Succ. et Mme BELUCHE François Vve St-GERMAIN	C	464	"	5 : 30	Pré 3	BELUCHE François (Succ.) et Mme BELUCHE François Vve St-GERMAIN

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
CHARMY Alfred - St-GERMAIN	C	465	2ème Canton de la Combe Jacquot	7 : 00	Pré 3	CHARMY Alfred à St-GERMAIN
OLIVIER Roger - St-GERMAIN	C	466	"	4 : 63	Bois 3	OLIVIER Roger à St-GERMAIN
"	C	467	"	72 : 97	Terre 3	"
AUBRY Albert - LA LANTERNE	C	468	"	13 : 68	Pré 3	AUBRY Albert à LA LANTERNE
GEORGES Abel "Aux Granges" et Mme STILDER Bernard rue du Fahys à LURE	C	469	"	37 : 72	Terre 3	GEORGES Abel Aux Granges et Mme STILDER Bernard rue du Fahys à LURE
DECHOZ Alphonse Vve FRANCHEVELLE	C	470	"	5 : 05	Pré 3	DECHOZ Alphonse Vve à FRANCHEVELLE
BOUCARDEY Martine, 6 rue Henry Marsot à LURE	C	471	"	4 : 81	Pré 3	BOUCARDEY Martine 6 rue Henry Marsot à LURE
JACQUEY Paul - St-GERMAIN	C	472	"	14 : 64	Terre 3	JACQUEY Paul, à St-GERMAIN
GRANDCLAUDE René - St-GERMAIN	C	473	"	19 : 29	Terre 3	GRANDCLAUDE René à St-GERMAIN
JACQUEY Paul - St-GERMAIN	C	474	"	10 : 45	Terre 3	JACQUEY Paul à St-GERMAIN
LOMBARD Pierre - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	475	Sur le Vieil Etang	24 : 05	Terre 4	LOMBARD Pierre à LA NEUVELLE-lès- LURE
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	476	"	14 : 70	Pré 4	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
GAVOILLE René - St-JUST SAUVAGE - ANGLURE - Marne	C	477	"	31 : 80	Pré 4	GAVOILLE René St-JUST SAUVAGE - ANGLURE Marne
BELUCHE Robert - St-GERMAIN	C	478	"	35 : 72	Pré 4	BELUCHE Robert à St-GERMAIN
DIDIER Paul - SERVANCE	C	479	"	20 : 95	Terre 3	DIDIER Paul à SERVANCE
LOMBARD Louis - SERVANCE	C	480	"	19 : 53	Terre 3	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
DUVAL Pierre Succ. DUVAL Vve - St-GERMAIN	C	481	"	37 : 10	Terre 3	DUVAL Pierre (Succ.) DUVAL Vve à St-GERMAIN

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca :	Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
LOMBARD Louis - St-GERMAIN	C	482	Sur le Vieil Etang	31 : 95	Terre 2	LOMBARD Louis à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel Succ. Au Bourg	C	483	"	32 : 17	Friche	LAROYENNE Marcel (Succ.) St-GERMAIN
CREVOISIER Emile La Vve et les Héritiers - St-GERMAIN	C	484	"	12 : 42	Terre 3	CREVOISIER Emile (La Vve et les Héritiers) St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel (Succ.) St-GERMAIN	C	485	"	9 : 37	Terre 3	LAROYENNE Marcel (Succ.) St-GERMAIN
"	C	486	"	18 : 77	Friche	"
"	C	487	"	6 : 45	Friche	"
AUBRY Albert - LA LANTERNE	C	488	"	43 : 02	Pré 4	AUBRY Albert à LA LANTERNE
BOILEAU René, 14 rue des Beaumont - FONTENAY-sous-BOIS - 94	C	489	"	37 : 13	Pré 4	BOILEAU René, 14 rue des Beaumont à FONTENAY-sous-BOIS - 94
"	C	490	"	18 : 90	Terre 4	"
Mme MULET Germaine - St-GERMAIN	C	676	Sur le Tartre	11 : 52	Pré 2	Mme MULET Germaine à St-GERMAIN
AYRAULD Serge à St-GERMAIN	C	677	"	2 : 28	Sol	AYRAULD Serge à St-GERMAIN
Mme MULET Germaine St-GERMAIN	C	678	"	6 : 00	Jardin	Mme MULET Germaine à St-GERMAIN
DOUGIN Marcel à St-GERMAIN	C	679	"	19 : 02	Terre 2	DOUGIN Marcel à St-GERMAIN
MARCEAUX René, 37 rue Richard à LURE	C	680	"	17 : 83	Terre 2	MARCEAUX René, 37 rue Richard à LURE
PERROZ Pierre à St-GERMAIN	C	681	"	2 : 87	Terre 2	PERROZ Pierre à St-GERMAIN
LAROYENNE Michel - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	682	"	16 : 82	Terre 2	LAROYENNE Michel - LA NEUVELLE- lès-LURE
MOUCHALIN Roland - LA NEUVELLE- lès-LURE	C	1285	Sur la Croix de Mission	34 : 64	"	MOUCHALIN Roland - LA NEUVELLE- lès-LURE

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance ha : a : ca :	Nature et Classe de l'emprise	Propriétaires réels
COQUARD Jean à St-GERMAIN	C	1332	Sur le Pommier Bringard	18 : 80 :		COQUARD Jean à St-GERMAIN
LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN	C	1321	Sur le Vieil Etang	8 : 17 :		LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN
BOFFY Roger à St-GERMAIN	C	1291	Champ Veaudéy	9 : 98 :		BOFFY Roger à St-GERMAIN

B) Etat parcellaire des immeubles situés sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-lès-LURE

I - Périmètres de protection éloignée du puits

Mme BERTRAND Marie LA NEUVILLE-lès-LURE	A	83	Le Rang de Dragons	15 : 20 :	Friche	Mme BERTRAND Marie - LA NEUVILLE-lès-LURE
JEANDEL Louis - LA NEUVELLE	A	84	"	21 : 32 :	Friche	M. JEANDEL Louis - LA NEUVELLE
"	A	85	"	55 : 13 :	Pré 2	"
Mme BERTRAND Marie - LA NEUVELLE	A	86	"	12 : 70 :	Pré 3	Mme BERTRAND Marie - LA NEUVELLE
LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN	A	87	L'Etang	15 : 80 :	Friche	LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN
"	A	88	"	36 : 55 :	Bois	"
"	A	89	"	5 : 82 :	Pré 2	"
FERRY Jacques - LA NEUVELLE	A	173	Prés Colin	27 : 50 :	Pré 2	FERRY Jacques à LA NEUVELLE
DESGRANCHAMPS Albert et Mme DESGRANCHAMPS Antoine à LA NEUVELLE	A	174	"	12 : 95 :	Pré 2	DESGRANCHAMPS Albert et Mme DESGRANCHAMPS Antoine à LA NEUVELLE
DESGRANCHAMPS Antoine à LA NEUVELLE	A	175	"	12 : 95 :	Pré 2	DESGRANCHAMPS Antoine à LA NEUVELLE
DUCHANNOIS Louis - LA NEUVELLE	A	176	"	15 : 30 :	Pré 2	DUCHANNOIS Louis - LA NEUVELLE
CARISEY Lucien Vve, 13 rue de Lyon à BEURE - 25	A	177	"	46 : 80 :	Pré 2	Mme CARISEY Lucien Vve, 13 rue de Lyon à BEURE - 25
JEANDEL Gaston - LA NEUVELLE	A	178	"	37 : 67 :	Pré 2	JEANDEL Gaston à LA NEUVELLE

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance			Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
				ha	a	ca		
JEANDEL Gaston - LA NEUVILLE lès-LURE	A	179	Prés Colin		8	95	Pré 2	JEANDEL Gaston - LA NEUVILLE-lès- LURE
"	A	180	"		12	33	Terre 3	"
Mme MARTIN Roland - St-GERMAIN	A	181	Sous l'Etang		6	08	Friche	Mme MARTIN Roland - St-GERMAIN
"	A	182	"		11	70	Pré 2	"
"	A	183	"		4	22	Pré 2	"
LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN	A	184	"		9	05	Terre 1	LAROYENNE Marcel à St-GERMAIN
LAROYENNE Camille - LA NEUVELLE	A	185	"		8	12	Terre 1	LAROYENNE Camille à LA NEUVELLE
FAIVRE Louis - LA NEUVELLE	A	186	"		15	47	Terre 1	FAIVRE Louis à LA NEUVELLE
LOMBARD Charles - LA NEUVELLE	A	187	"		14	60	Terre 1	LOMBARD Charles - LA NEUVELLE
LOMBARD Antoine - LA NEUVELLE	A	188	"		26	47	Terre 1	LOMBARD Antoine - LA NEUVELLE
FAIVRE Louis - LA NEUVELLE	A	189p	"		8	20	Pré 2	FAIVRE Louis - LA NEUVELLE
LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN	A	189p	"		8	20	Pré 2	LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN
LAROYENNE Michel - LA NEUVELLE	A	190	"		31	75	Terre 1	LAROYENNE Michel - LA NEUVELLE
FAIVRE Louis - LA NEUVELLE	A	191	"		9	74	Pré 3	FAIVRE Louis - LA NEUVELLE
LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN	A	192	"		10	45	Pré 2	LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN
FAIVRE Louis - LA NEUVELLE	A	193	"		18	05	Pré 2	FAIVRE Louis - LA NEUVELLE
LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN	A	194	"		4	10	Pré 2	LAROYENNE Marcel - St-GERMAIN
"	A	195	"		4	05		"
"	A	196	"		4	87	Pré 2	"
Mme GRAPPOTTE Noël, 14 rue Baron Bouvier - VESOUL	A	197	"		29	09	Pré 3	Mme GRAPPOTTE Noël, 14 rue Baron Bouvier - VESOUL
"	A	198	"		16	71	Friche	"

Renseignements tirés de la matrice cadastrale

Propriétaires inscrits	Section	N°	Lieux-dits	Contenance		Nature et classe de l'emprise	Propriétaires réels
				ha	a ca		
LOMBARD André - LA NEUVILLE	A	199	Sous l'Etang	11	45	Pré 3	LOMBARD André à LA NEUVILLE
LAROYENNE Camille époux	A	90	La Charme	2	04	03 : Pré 3	LAROYENNE Camille époux
LAROYENNE à LA NEUVILLE							LAROYENNE à LA NEUVILLE

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour

VESOUL, le 19 janvier 1976



LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
L'Attaché Chef de Bureau,

[Signature]
A. POMMIER